



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 17 novembre 2022

DEPARTEMENT

LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT

NERAC

CANTON

NERAC

Nombre de conseillers

en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 28

OBJET :

Décision modificative n°1 –
Budget ville – Exercice 2022

N° 107/2022

L'an deux mille Vingt-et-Deux, le 17 novembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 10 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO, GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. DAVID, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, IBN SALAH Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DESSAINTS, DULOUD, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Monsieur ARNAUNE qui a donné pouvoir à Monsieur TUFFERY.

Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.

Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.

Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE.

Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUD.

Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame MEDECIN.

Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.

Madame PRADO qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.

Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI.

Absent non excusé :

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame DESSAINTS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.

La liste des délibérations de la séance du 29 septembre 2022 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur SANCHEZ

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications en matière d'investissement et de fonctionnement sur l'exercice 2022.

AR Prefecture047-214701955-20221117-DEL1072022-BF
Reçu le 22/11/2022

Les modifications sont les suivantes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
990	1328	2511	SUBVENTIONS / AFFAIRES SCOLAIRES	13 200 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
990	2188	2511	AUTRES IMMO /AFFAIRES SCOLAIRES	13 200 €
920	20422	824	SUBVENTION AIDE A LA PIERRE	10 465 €
921	2158	4149	EQUIPEMENTS SPORTIFS	81 000 €
913	2031	824	AMENAGEMENT CŒUR DE VILLE/ETUDES	47 000 €
913	2135	824	AMENAGEMENT CŒUR DE VILLE/TRAVAUX	200 000 €
920	2031	824	TRX DE PROXIMITES/ETUDES	-47 000 €
920	2151	822	TRAVAUX DE PROXIMITES/VOIRIE	-291 465 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
022	022	01	DEPENSES IMPREVUES	-58 694 €
65	6541	01	CREANCES ADMISSIONS NON VALEUR	7 000 €
65	6542	01	CREANCES ETEINTES	21 000 €
014	7391172	01	DEGREVEMENT THLV	30 694 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'accepter la décision modificative n°1 présentée en ce qui concerne le Budget Ville pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
prefecture de Nérac le*

Et de la publication à Nérac le

Le MAIRE,

